



MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

Le 05 septembre 2025,

Le maire,

N/Réf : GV/CP/VA/CR
Affaire suivie par : CHERIF Riadh
Ligne directe : 04.94.11.24.50

Objet : réponse à la demande d'attribution d'un stand lors du Forum des associations.

Monsieur le représentant,

J'accuse réception de votre courriel relatif à la participation de la municipalité au Forum des associations du 16 au 17 septembre et votre demande d'installation d'un stand durant ces journées.

Je tiens à préciser que le stand de la commune installé lors de cet événement n'a en aucun cas pour objet de servir ma propagande ou celle de la majorité municipale. Il s'agit exclusivement d'un espace institutionnel afin de présenter aux administrés les services, dispositifs et projets municipaux, dans un but strictement informatif.

À ce titre, la présence de la commune lors de cette manifestation répond à une mission de service public et ce chaque année sur le même format. Elle ne saurait donc être assimilable à la participation d'une association politique.

Par ailleurs, je vous informe que conformément au règlement du Forum des associations, seuls les organismes répondant aux critères définis à l'article 1 (associations loi 1901 à but non lucratif, domiciliées sur la commune et signataires de la convention bipartite avec la municipalité), peuvent bénéficier d'un stand lors de cette journée.

En outre, les associations à caractère politique ou les partis politiques n'y sont pas admis, afin de préserver la neutralité et l'équilibre de cette manifestation.

Or, vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes en pleine période pré-électorale et les actions à caractère politique ne doivent en aucun cas porter atteinte au bon déroulement de ce type d'évènement.

Dans ces conditions, votre demande d'attribution d'un stand ne peut être accueillie favorablement. Je reste toutefois à votre disposition pour vous transmettre, si vous le souhaitez, un exemplaire du règlement du Forum des associations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le représentant, l'expression de ma considération distinguée.

Le représentant de La vague mandréenne
Monsieur Bruno COIFFIER
12 corniche du soleil
83430, Saint-Mandrier-sur-Mer

Par délégation, Gilles VINCENT
Le Directeur Général des Services

Claude PRIOL

